

viendront, raisonnable, constructive et loyale. J'espère que le débat actuel ne s'en écartera pas trop, car cette vérité reconnue donne le démenti à tout mérite que l'article 75c aurait pu avoir.

Cet article est une proposition étonnante. Il pourrait servir de post-scriptum à une assemblée louche et désordonnée de fanatiques. Cette résolution— ou devrais-je dire ce fétiche du premier ministre (M. Trudeau) ou du président du Conseil privé, peut-être des deux—est essentiellement un empiètement sur l'indépendance de la Chambre des communes. C'est une idée sans précédent et très significative, qui serait un certificat d'immaturation pour toute assemblée délibérante. Je ne crois pas qu'un tel certificat convienne au Parlement actuel.

A mon sens, nous avons été des parlementaires avertis et compétents dans notre société progressiste. L'ancien rôle du Parlement en tant que forum et sauvegarde de la population a été tempéré et modifié grâce à l'acception de nos obligations d'hommes politiques démocratiques, en ce XX^e siècle. Nous, Canadiens, sommes partisans d'une opposition positive, non pas une opposition muselée. C'est pourquoi nous avons abordé les travaux de cette session dans un esprit positif.

Je ne pense pas que quiconque en cette assemblée mette en question l'esprit raisonnable, responsable et de bonne foi des chefs des partis d'opposition. De concert avec nos compatriotes, nous avons partagé l'enthousiasme de notre centenaire. Nous nous préoccupons en gens sensés de la détérioration croissante du milieu canadien, de l'inégalité honteuse et verticale entre les régions et de l'embarras d'une politique confuse et ambiguë envers le reste du monde. Mes collègues dans les partis de l'opposition sont en politique non, comme certains semblent le croire, pour empêcher l'expédition des travaux, mais pour qu'ils soient menés à bonne fin. Tout au long de la 1^{re} session de la 28^e Législature, nous nous sommes comportés dans cet esprit.

Même si les Canadiens sont des gens généreux et patients, leurs problèmes deviennent chaque jour plus complexes et plus tenaces. Voilà pourquoi nous voulons tous que la Chambre des communes devienne plus directe, plus sérieuse, si vous voulez, dans l'exécution de ses affaires et dans l'application de ses mesures à l'intérêt national. Donc, nous convenons tous que la réforme parlementaire est vitale.

Les droits historiques du Parlement ne sont pas absolus et, avec notre aide, ils ont été sensiblement modifiés, remaniés, afin de rendre la Chambre plus expéditive dans les affaires publiques. C'est un fait reconnu qui ne supporte pas la contradiction. C'est aussi une

réalisation dont nous, de l'opposition, sommes fiers.

La grande majorité des députés de l'opposition appuyaient d'emblée les modifications entrées en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Nos représentants au sein du comité chargé d'étudier les réformes de la procédure et groupant des députés de chaque parti ont mis de l'avant beaucoup des propositions acceptées et ont même aidé à les rédiger. Au surplus, nous avons consenti à réduire de moitié le nombre de jours réservés aux subsides. Nous avons proposé le renvoi de la question biafraise et du projet de loi sur les Postes aux comités parlementaires, faisant ainsi gagner à la Chambre plusieurs journées pendant lesquelles elle a pu expédier d'autres mesures gouvernementales.

Il faut convenir que nous avons manifesté de la bonne volonté et, partant, que nous avons contribué à faire du Parlement une institution hors pair, à la fois efficace et progressiste. On s'accorde à le reconnaître en général. Pour ce qui est des propositions actuelles, la plupart d'entre nous n'y sont pas hostiles uniquement pour le plaisir de la chose. J'appuie les nouveaux articles 75A et 75B, conscient que, ce faisant, je me prive de certains privilèges importants dont je jouis à titre de député. Ils peuvent aussi entraîner certains risques, surtout pour les membres de l'opposition officielle.

Si l'on considère tout cela et qu'on se souvienne que les réformes actuelles permettent de disposer de 50 à 55 jours de plus par session pour les affaires du gouvernement, c'est-à-dire de 10 à 11 semaines parlementaires, et ceci aux dépens du temps imparti à l'opposition, je crois que nous avons bel et bien fait preuve de notre souplesse et de notre bonne volonté.

Nous n'avons pas accepté ces réformes parce que nous étions naïfs ou que nous avions une attitude puérile. Je crois que notre raisonnement a été pratique. Bien que la vitalité de l'opposition dans les parlements démocratiques se soit sérieusement affaiblie depuis l'avènement de l'industrie et l'adoption d'un cadre formaliste par les partis politiques, rien que dans cette session, nous avons permis que les périodes de temps qui nous reviennent et nos privilèges traditionnels soient diminués; cela ne fait aucun doute. Nous en avons conclu que l'opposition avait dû faire ce sacrifice pour revitaliser le Parlement dans son ensemble. La Chambre des communes doit relever le défi que lui pose la société de façon plus compétente et plus immédiate.

• (8.50 p.m.)

Pour que notre société soit dynamique, il faut que le parlement soit accessible, et selon